

**Présentation de l'association
Les Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix**



«

» Proverbe malien

I - Adresse de l'association

Association les Amis du Jumelage
Siège social : Mairie de Marolles-en-Hurepoix
1, Avenue du général de Gaulle
91630 Marolles-en-Hurepoix

II - Présentation de l'association

L'association des Amis du Jumelage (association loi de 1901) a pour but de favoriser les rencontres, les séjours, les visites, les échanges et toutes autres activités culturelles ou éducatives avec nos villes jumelles que ce soit pour les adultes ou pour les jeunes.



crédit photo : Les Amis du Jumelage

Le jumelage avec la commune rurale de Lakamané concerne essentiellement des projets et des réalisations à caractère économique et de coopération décentralisée dans le cadre du réseau Essonne, Diéma, Douentza, Nioro du Sahel (EDDN) tout en prévoyant d'autres développements dans le domaine scolaire et de la culture avec le soutien de la mairie de Marolles-en-Hurepoix, du Conseil Départemental de l'Essonne en qualité de chef de file des collectivités territoriales, de l'association Essonne-Sahel en qualité de chef de file des associations et des partenaires : Les actions de ces dernières années avec le concours des migrants, des autorités de Lakamané et des villageois ont permis la mise en place d'aménagements en eau potable (AEP) par pompage solaire dans les villages de Foutougou, de Guingui, de Gory et de Kaniara, l'installation d'une connexion Internet et de matériels informatiques dans la Mairie de Lakamané et son annexe, la création d'un périmètre maraîcher à Lakamané et la construction d'un micro-barrage dans les villages de Bougoutintin et de Balandougou qui a permis la mise en culture de 115 hectares et le développement de la pisciculture.

Les informations concrètes sur toutes ces réalisations peuvent être téléchargées sur les sites suivants :

- Le site officiel de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix (rubrique vie associatives - autres associations - les Amis du Jumelage)

<https://marolles-en-hurepoix.fr/vie-associative/amis-du-jumelage/>

- Le site officiel d'Essonne-Sahel rubrique le réseau - Les Amis du Jumelage

<http://www.essonnesahel.org/spip/spip.php?rubrique14>

III- Un peu d'histoire sur la commune rurale de Lakamané - Cercle de Diéma

Afin de bien comprendre tout l'enjeu du jumelage, il est indispensable de présenter l'historique de la commune de Lakamané au sein du Cercle de Diéma.



Le groupement de communes de Lakamané est situé en zone sahélienne à une distance de 350 kilomètres au Nord de Bamako, à environ 80 kilomètres de Diéma (ville jumelée avec Chilly Mazarin) et à 4000 kilomètres de Marolles-en-Hurepoix.



Dans le Sahel l'accès à l'eau potable est essentiel à la vie des habitants et des troupeaux

La commune rurale de Lakamané avec une population d'environ 9000 habitants est devenue par la loi de décentralisation administrative du Mali, datée du 4 novembre 1996, une commune rurale dans le Cercle de Diéma regroupant 16 villages avec comme chef-lieu Lakamané.

Tous les villages rayonnent autour de Lakamané, sont éloignés en moyenne à une vingtaine de kilomètres du chef-lieu. Toutes les pistes, qui relient les villages au chef-lieu de la commune, sont dans un état passable pendant la saison sèche et sont généralement difficilement praticables pendant l'hivernage.



Le programme 2013-2016 a permis d'installer pour un coût de 180 617 euros deux adductions d'eau potable sur des forages existants dans les villages de Gory et de Kaniara

La commune rurale de Lakamané dispose d'une superficie de 1000 Km². Le relief est peu accidenté. Il est caractérisé par une vaste plaine limitée par une chaîne de collines au Sud et à l'Ouest. Les sols sont des glacis d'accumulation soumis à

l'érosion hydrique et à l'érosion éolienne. Les problèmes essentiels sont liés à la faible capacité de rétention d'eau, au lessivage de la couche arable et à la baisse de la fertilité des sols. Les secteurs d'activités sont essentiellement ruraux. C'est-à-dire l'élevage (ovins, caprins) et l'agriculture (culture et maraîchage). Ces deux secteurs occupent 80% de la population active. Les autres activités sont essentiellement dans le commerce et dans l'artisanat.

La commune se caractérise aussi par de fortes migrations vers les grandes villes, vers certains pays africains, vers l'Europe et aussi pour des raisons historiques vers la France.

IV - La zone d'intervention et les domaines d'activités des Amis du Jumelage

La zone d'intervention et les domaines d'activités :
Nous intervenons au profit de la commune rurale de Lakamané - et de ses villages de Foutougou, Guingui, Gory, Kaniara, Bougoutintin et Balandougou

L'enseignement :

- Apport de fournitures scolaires
- Réhabilitation de l'école fondamentale de Lakamané
- Alphabétisation des adultes, création d'une bibliothèque
- Echange de correspondances, concours de dessins

L'accès à l'eau potable :

- Equipement des forages des villages de Guingui et de Foutougou en 1992 et 1993 (pompage par moteurs thermiques)
- Adductions en eau potable (AEP) avec des bornes fontaine et l'équipement des forages dans les villages de Guingui et Foutougou (programme 2005-2008)
- Construction d'un micro-barrage entre les villages de Bougoutintin et de Balandougou en 2012 (Essonne-Sahel)
- Réalisation de deux adductions en eau potables par pompage solaire avec l'implantation de bornes fontaine dans les villages de Gory et de Kaniara (programme 2013-2016)
- Réhabilitation des AEP des villages de Guingui et de Foutougou (programme 2016-2018)

L'agriculture :

- Parc de vaccination dans les villages de Guingui et Foutougou (programme 1999)
- Participation à la création d'une Banque de céréales (programme 2003)
- Financement d'un hectare de maraîchage à Lakamané (programme 2009)
- Soutien à la banque de céréales dans la crise alimentaire consécutive au manque de pluviosité en 2011

La santé :

- Création d'un fonds de médicaments au dispensaire (programme 1995)

Le développement économique :

- Fourniture de microcrédits aux groupements de femmes, dépannage de pompes
- Soutien à la valorisation agricole

L'aide à la décentralisation :

- Participation à la formation des élus (programme 2006 - 2007)
- Réduction de la fracture numérique par des travaux d'électrification pour l'informatique au profit de la Mairie de Lakamané et de son école de second cycle (programme 2013 avec l'aide du MAEE)
- Réduction de la fracture numérique par l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante pour la Mairie de Lakamané (achat 2016)
- Réduction de la fracture numérique par l'équipement de l'annexe de la mairie de Lakamané (programme 2016-2018)

Nb : le courriel de la Mairie est: mairielakamane@yahoo.fr

Divers :

Vestiaid - fourniture de vêtements aux migrants pour les transférer vers Lakamané (programme 2013-2015)

Les bailleurs du réseau EDDN



– Réseau Essonne Diéma Douentza Niore du Sahel –
Le programme triennal 2016-2018
de coopération décentralisée d'un montant de 52 000 €
entre Marolles-en-Hurepoix et Lakamané
a été financé en totalité grâce aux bailleurs et aux donateurs

- Le programme triennal s'est achevé au premier semestre 2018. Nos objectifs étaient les suivants :
- - La construction d'un nouveau château d'eau de 15 m³ sur une adduction d'eau potable déjà existante par pompage solaire et le remplacement d'un bassin-réservoir fissuré de 10 m³ du village de GUINGUI – Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA – MALI : le budget alloué était de 21 000 €
- - La construction d'un nouveau château d'eau de 15 m³ sur une adduction d'eau potable déjà existante par pompage solaire et le remplacement d'un bassin-réservoir fissuré de 10 m³ du village de FOUTOUGOU – Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA – MALI : le budget alloué était de 21 000 €
- - La réduction de la fracture numérique au profit de l'extension de la Mairie de la Commune rurale de LAKAMANE – Cercle de DIEMA – MALI : le budget alloué était de 10 000 €



Les châteaux d'eau de Guingui et Foutougou ont une capacité de stockage de 5 m³. La Mairie de Lakamané était sous-équipée en moyens informatiques

Conception et réalisation par l'association des Amis du Jumelage de Marolles-en-Hurepoix

Les autres contacts :

Nous entretenons des contacts réguliers avec les migrants de Lakamané et de ses villages de Foutougou, de Guingui, de Gory et de Kaniara dont certains sont en associations de type loi 1901.

Nous sommes en contact très régulier avec la coordination du réseau EDDN à Bamako et aussi bien entendu avec le Maire de Lakamané.

V - L'aide au développement initié et suivi par les Amis du Jumelage

L'aide au développement doit répondre à un processus rigoureux. Chaque étape de ce processus fait l'objet ci-dessous d'une description sommaire.

1ère étape : Les prévisions Maliennes

- La commune de Lakamané établit pour 5 ans un Plan de Développement Economique Social et Culturel (PDESC).
- Les migrants proposent un projet conforme au besoin exprimé dans le PDESC au profit d'un village de la commune de Lakamané à l'association des Amis du Jumelage.

2ème étape : Vérification par l'association des Amis du Jumelage de la validité du projet

- Le projet est soumis à un bureau d'étude ou à une ONG au Mali (exemple l'ONG Kared) qui mène une enquête de faisabilité du projet et fait établir des devis. Cette enquête est financée par les Amis du Jumelage.

3ème étape : La réalisation du plan de financement du projet

- L'association des Amis du Jumelage rédige les fiches actions-projets en liaison avec le Conseil Départemental de l'Essonne.
- Les migrants participent au financement du projet à hauteur de 10%.
- Le plan de financement est partagé entre (déroulement opérationnel et montage Budgétaire à la convention):
 - Conseil Départemental de l'Essonne
 - Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE)
 - Mairie de Marolles
 - Les Amis du Jumelage
 - Les migrants
- La ou les recherches de Cofinancement extérieur à trouver avec l'aide d'une part du Conseil Départemental de l'Essonne et d'Essonne-Sahel (AESN etc...) et d'autre part des Amis du Jumelage

4ème étape : L'établissement des conventions

- Convention de service entre la Mairie de Marolles et le Conseil Départemental de l'Essonne.
- Convention opérationnelle entre la Mairie de Marolles et la Mairie de Lakamané.

5ème étape : Les transferts de fonds

- Le transfert des fonds institutionnels venant des Collectivités territoriales françaises, de la Mairie de Marolles, du Conseil Départemental de l'Essonne et du MAEE vers le compte projet de coopération décentralisée ouvert par la Mairie de Lakamané est réalisé sous couvert du Conseil Départemental de l'Essonne.

- Le transfert deS fonds privés venant des associations françaises (y compris celles des migrants) vers le compte projet de coopération décentralisée ouvert par la Mairie de Lakamané est réalisé sous couvert des Amis du Jumelage.

6ème étape : Le suivi des travaux et la réalisation du programme

- Pour la réalisation du programme le Maire de Lakamané est maître d'ouvrage.

Par conséquent la collectivité territoriale de Lakamané :

- Recherche un ou des prestataires pour la réalisation des travaux en lançant un appel d'offre ;

- Définit le site de construction ;

- Vérifie la validité des devis fournis par le(s) prestataire(s) et propose, s'il y a lieu, des modifications ;

- Vérifie l'effectivité de l'exécution des travaux ;

- Elabore un compte rendu technique et financier avec les pièces justificatives de la mise en œuvre de l'action ;

- Envoie à la coordination Franco-Malienne et à l'association des Amis du Jumelage les comptes rendus et les factures pour justifier l'exécution des travaux ;

- La commission Mali de l'association des Amis du Jumelage doit ensuite en faire la synthèse des dépenses engagées à destination des bailleurs de fonds.

En conclusion :

Toutes les actions, qui ont été menées pendant presque un quart de siècle, ont beaucoup amélioré les conditions de vie socio-économiques des habitants de Lakamané.

Vous pouvez en faire plus amplement le constat en lisant ou en téléchargeant sur les sites de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix et d'Essonne-Sahel :





Association des Amis du Jumelage

1994-2014



20 ans de coopération culturelle et économique avec la commune rurale de Lakamané

La commune est située à :
4000 km de Marolles-en-Hurepoix



L'association des Amis du Jumelage, statutairement partenaire de la Mairie de Marolles-en-Hurepoix, est tout particulièrement fière d'apporter depuis 1994 sa contribution à l'édification de cette coopération. Nous œuvrons avec tous les bailleurs de fonds, aujourd'hui comme hier, en faveur des habitants de la commune rurale de Lakamané.

Notre projet d'aide économique pour la période 2013 – 2015 apportera de l'eau potable à deux villages (voir au verso). L'achèvement de ce projet dépend en partie des bailleurs privés et des dons des particuliers collectés par notre Association.

AIDEZ-NOUS!

Zone d'intervention et domaine d'activités des Amis du Jumelage

Domaine d'activités :

Enseignement :
Apport de fournitures scolaires
Réhabilitation de l'école fondamentale de Lakamané
Alphabétisation des adultes, création d'une bibliothèque
Echange de correspondances, concours de dessins
Eau :
Equipped des forages de Guingui et Foutougou en – 1992 et 1993
Aménagement d'eau potable avec des bornes fontaine et la réhabilitation des forages de Guingui et Foutougou – 2005 et 2008
Mise en eau d'un micro-barrage pour les villages de Bougouintin et de Balandougou – 2012



Agriculture :

Parc de vaccination de Guingui et Foutougou – 1999
Création d'une Banque de céréales – 2003
Financement d'un hectare de maraîchage à Lakamané – 2009
Soutien à la banque de céréales dans la crise alimentaire consécutive au manque de pluviosité en 2011 – 2012



Santé :

Création d'un fonds de médicaments au dispensaire – 1995



Développement économique :

Fourniture de microcrédits aux groupements de femmes, dépannage des pompes – 1999 et 2005
Soutien à la valorisation agricole



Aide à la décentralisation :

Formation des élus – 2005 et 2007
Réduction de la fracture numérique par l'installation de l'informatique et électrification de la Mairie de Lakamané et de l'école de second cycle – 2013



Projet :

Projet d'aménagement d'eau potable pour 4000 habitants avec des châteaux d'eau et des bornes fontaine pour les villages de Soucko-Gory et de Kaniara dans le cadre du programme 2013 – 2015

Pour réaliser ce projet nous recherchons des bailleurs privés et des donateurs à hauteur de 30 000 Euros.

Je soutiens l'action des Amis du Jumelage

Je verse à titre de don la somme de : Euros
NB : établir votre chèque à l'ordre des Amis du Jumelage
inscrire au dos du chèque Commission Mali

Nom :

Adresse :

Votre courriel :

Envoyer votre don à :

Mairie de Marolles
Les Amis du Jumelage
91630 Marolles-en-Hurepoix



C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre
Proverbe Malien

Les Amis du Jumelage
"C'est d'une toute petite graine qu'est sorti le plus grand arbre " proverbe malien